



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 26 octobre 2016

Accueil de migrants en provenance de Calais

Depuis un an, la Vendée, comme les autres départements de la région des Pays de la Loire et de nombreux départements du territoire métropolitain, a accueilli des migrants en provenance de Calais afin que soit organisé, pour un temps limité (quelques mois), le traitement de leur situation administrative.

La capacité d'accueil a été organisée sur le département et répartie dans un premier temps entre la Roche-sur-Yon, Fontenay-le-Comte, les Sables d'Olonne et Challans pour une soixantaine de places.

Depuis le lancement de ce dispositif il y a 1 an, la Vendée a ainsi accueilli 119 migrants en provenance de Calais. A ce jour, 31 ont quitté le département, 36 ont déposé une demande d'asile, 28 ont été hébergées en CADA (Centres d'accueil pour demandeurs d'asile) en Vendée ou ailleurs et 4 en ATSA (Accueil Temporaire Service de l'Asile). 14 autres relèvent de la procédure « Dublin » qui prévoit que les demandeurs d'asile déjà enregistrés dans d'autres pays de l'Union doivent y être reconduits.

Ces données montrent que cet accueil a bien permis de prendre en compte la diversité des situations et d'orienter les personnes vers les procédures prévues par le droit.

Le recul dont nous disposons aujourd'hui montre également qu'aucun incident n'a été enregistré depuis 1 an et que les associations locales interviennent d'une manière adaptée, professionnelle et efficace.

Pour mener à bien l'opération de démantèlement du campement de la Lande à Calais, la recherche de places supplémentaires a été entreprise en lien avec les élus avec le même souci d'organiser un accueil temporaire, encadré et réparti sur le territoire.

La capacité d'accueil en Vendée va être pour cela accrue d'une centaine de places sur un total de 10 Centres d'accueil et d'orientation (CAO) pris en charge par des professionnels du travail social autour de groupes de taille limitée (de 15 à 20 personnes).

../..





90 migrants en provenance de Calais sont arrivés hier soir en Vendée. Ils sont hébergés dans les CAO de Fontenay-le-Comte (18 personnes), St Hilaire de Loulay (14), Luçon (3), Le Château d'Olonne (8), Les Sables d'Olonne (5), La Guérinière (10), la Roche sur Yon (32).

Ces personnes peuvent relever de différents régimes : être déjà reconnues comme réfugiées, être demandeuses d'asile déjà enregistrées en France ou dans un autre pays de l'Union Européenne, ne relever d'aucune procédure engagée mais pouvant entamer une nouvelle démarche (demande d'asile par exemple).

Elles seront reçues individuellement par des auditeurs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pour traiter chaque situation comme cela a été le cas jusqu'ici.

